



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

- 1- **Les prévisions budgétaires pour l'année financière 2019 et;**
- 2- **Règlement #18-134 - Imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2019.**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 13 décembre 2018, les prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2019 et un règlement portant le no. 18-134, relatif à l'imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2019.

Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 14e jour du mois de décembre 2018

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

- 1- **Budget forecasts for the 2019 fiscal year and;**
- 2- **By-law #18-134 - The imposition of real estate taxes, service taxes and tariffs for the 2019 fiscal year.**

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on December 13, 2018, Budget forecast for fiscal year 2019 and By-Law no. 18-134 regarding the imposition of real estate taxes, service taxes and tariffs for the 2019 fiscal year.

Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 14th day of December, 2018

Stéphane Marcheterre,
Director General and secretary treasurer

138, Principale, Métis-sur-Mer, Québec

Tél. : 418-936-3255 Fax : 418-775-0011

Courrier électronique : metissurmer@mitis.qc.ca